

INTERCLUBS D'HIVER EN NET

Règlement 2026-2027

CLUBS

Sont concernés pour participer à ces rencontres les clubs suivants :

Aiguilles Vertes, Arcachon, Argileyrès, Bordeaux Lac, Cameyrac, Graves et Sauternais, Gujan Mestras, Lacanau, Pessac, Teynac et Villenave d'Ornon.

Chaque club organise à tour de rôle par ordre alphabétique l'épreuve de l'interclubs.

Le golf des Aiguilles Vertes organise l'épreuve de 2026-2027 avec le soutien du club des Graves et Sauternais pour la finale.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve est constitué des capitaines des clubs concernés.

ÉQUIPES

Les joueurs et/ou joueuses doivent être :

- Majeurs (sauf exception accordée par le comité de l'épreuve cette année aux Argileyrès)
- Licencié au club qu'ils représentent (avoir sa licence rattachée au club que l'on représente)
- Membres de l'Association du club qu'ils représentent sauf exception pour le club où il n'y a pas d'AS

* Le certificat médical à jour est obligatoire.

* Dans la même saison le joueur ne peut représenter qu'un seul club.

Avant chaque épreuve, l'inscription des équipiers se fait sous le contrôle et la responsabilité du Capitaine de chaque équipe.

La carte d'un joueur qui ne remplirait pas toutes les conditions précisées ci-dessus ne sera pas prise en compte pour le résultat du jour.

* Pour des questions d'organisation, les inscriptions seront limitées à SIX joueurs et/ou joueuses par équipe au maximum.

* Les cinq meilleures cartes seront retenues pour le calcul en net des résultats du jour.

Les index-handicaps seront limités à 24,4 pour les hommes et à 28,4 pour les dames. Les compétiteurs d'un index supérieur joueront pour les hommes à 24,4 et 28,4 pour les dames.

L'index pris en compte sera celui de la veille de la rencontre tel qu'il figure dans Fléole.

OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra adresser au club qui reçoit, au plus tard le mercredi avant la rencontre, la liste de ses joueurs en indiquant : **NOMS, PRENOMS, NUMERO DE LICENCE**.

Il est aussi demandé de préciser sur cette liste le nombre de joueurs susceptibles de déjeuner sur place après la rencontre.

FORMULE DE JEU : STABLEFORD NET

Les compétitions compteront pour l'index des participants. Selon les conditions météo et/ou l'état du parcours, une compétition pourra toutefois être déclarée non counting. La décision sera prise

dans le courant de la semaine précédent la compétition **conjointement par le capitaine du golf qui accueille et l'organisateur de la compétition et sera irrévocable.**

Si une balle est perdue sur le fairway, on rejoue de l'endroit présumé (validé par les autres joueurs) avec un coup de pénalité.

Il est prévu onze rencontres qui se déroulent le samedi matin et qui réuniront l'ensemble des équipes participantes.

Par respect pour les autres compétiteurs ainsi que pour les organisateurs, chaque club s'oblige à présenter, sauf cas de force majeure, une équipe à chaque rencontre.

Les départs sont donnés en shot-gun à 9h sauf dérogation pour le golf des Aiguilles Vertes et d'Argileys où deux départs sont prévus, un le matin et l'autre en début d'après-midi (une formule différente sera proposée cette année par le golf des Argileys).

Le classement s'établit pour chaque journée par addition des cinq meilleurs scores nets.

L'équipe classée première lors d'une rencontre marque 12 points.

L'équipe classée seconde marque 10 points.

La troisième marque 9 points etc. la dernière marque 1 point.

En cas de forfait, l'équipe absente marque 0 point.

Un concours d'approche est organisé à chaque rencontre. Le gagnant apporte un bonus d' 1 point à son équipe.

En cas d'égalité, le départage s'effectue sur la sixième carte puis sur la meilleure puis sur la deuxième meilleure etc...

Le cumul des points obtenus à l'occasion de chacune des rencontres, permet d'établir le classement général.

En cas d'égalité absolue au terme du dernier jour, le départage se fera de la manière suivante :

1/ Nombre de victoires,

2/ classement du dernier tour.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le droit d'inscription de chaque équipe est fixé à soixante dix euros. Cette somme est versée au golf qui accueille la finale des interclubs (golf des Graves et Sauternais pour 2026/27) et sera utilisée par ce dernier et le golf organisateur de la compétition des Aiguilles Vertes pour organiser la manifestation de la remise du trophée. Cette participation devra être adressée pour 2026/27 à l'AS du club des Graves et Sauternais.

Il est souhaitable dans la mesure du possible que le capitaine de chaque équipe effectue la collecte des green-fees auprès de ses coéquipiers et paie globalement le golf.

RECOMPENSES

Une coupe est mise en jeu par le club organisateur. Ce trophée est acquis à titre définitif au bout de trois victoires consécutives par un même club. Un nouveau trophée a été offert par Teynac en 2024-2025. Ce trophée sera gravé (gracieusement par Teynac) tous les ans du nom du gagnant et sera remis en jeu tous les ans et indéfiniment.

LITIGES et ETHIQUE

Les litiges qui viendraient à se produire au cours d'une rencontre devront être réglés par les capitaines des équipes en présence. En cas d'impossibilité ou de carence, l'organisateur, après avoir recueilli toutes les informations nécessaires, rendra sa décision en toute connaissance de cause. Cette décision sera alors sans appel.

Les joueuses et joueurs dont le comportement lors d'une rencontre ou après une rencontre serait jugé inapproprié par l'organisateur seront, en accord avec le capitaine de l'équipe concernée, définitivement exclus de la compétition.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Un responsable du club qui reçoit le groupe participant à l'épreuve :

- * Retiendra les départs après réception du calendrier.
- * Fournira les cartes de scores, veillera au bon déroulement des départs et l'ensemble de la compétition.
- * Affichera les résultats et s'assurera de leur transmission au serveur Fléole dans les délais prescrits par la FFG.

CONDITIONS DE JEU

Le présent règlement est complété par les règlements des Épreuves Fédérales Interclubs par Équipes. Les conditions d'un règlement particulier prévalent sur celles du règlement général.